

AKTO, opérateur de compétence unique à St-Pierre-et-Miquelon, présente le bilan de son action en 2025 et ré affirme son engagement pour les années à venir

Saint-Pierre-et-Miquelon, le 25 juin 2026. **Le déplacement d'une délégation d'AKTO à Saint-Pierre-et-Miquelon – composée de Jamil Ait Idir, représentant du Président Jean Hédou, Laurent Barthelemy, vice-président et Valérie Sort, Directrice générale – a donné lieu à un Conseil d'Orientation Paritaire (COP) en présence des partenaires sociaux du territoire. Celui-ci a été l'occasion de présenter un bilan de l'action d'AKTO en tant qu'Opérateur de compétences unique sur le territoire et de partager les enjeux prioritaires en matière de formation et d'emploi. Cette visite a également permis des rencontres avec des entreprises locales et les représentants institutionnels territoriaux afin de consolider les partenariats en cours.**

L'agrément d'AKTO en tant qu'Opérateur de compétences unique à Saint-Pierre-et-Miquelon a été renouvelé en janvier 2026 pour 5 ans. A ce titre, les leviers d'action d'AKTO impactent l'ensemble des entreprises et des actifs du territoire, composé d'un peu plus de 400 entreprises dont plus de 90% sont de moins 11 salariés. Les priorités découlent des enjeux définis avec les membres du COP qui expriment des besoins d'accompagnement des entreprises en proximité et de financement de la formation des salariés, en particulier en mobilité, face au déficit d'organismes de formation locaux.

Une organisation en proximité des TPE/PME pour un conseil personnalisé

En tant que TPE ou PME, les entreprises de Saint-Pierre-et-Miquelon possèdent rarement une personne dédiée aux questions de RH et de formation. Le rôle d'AKTO porte à la fois sur la réalisation d'un diagnostic de situation emploi-formation, l'identification d'organismes de formation, la gestion administrative des dossiers ou encore l'organisation et le financement de la mobilité des salariés.

L'équipe de conseil aux entreprises est composée de 3 conseillers dédiés au territoire dont 2 aux TPE. Dans une démarche proactive, AKTO s'engage à contacter l'ensemble des entreprises de son référentiel sur l'archipel pour lui proposer ses offres de services en matière de formation et d'emploi :

- Ces contacts ont donné lieu à 260 rendez-vous organisés à distance ou en présentiel avec les entreprises de l'archipel en 2025 ;
- Ceux-ci ont débouché sur 47 diagnostics Flashs pour évaluer les besoins en formation des salariés ;
- Et 7 prestations conseil en ressources humaines (PCRH) – une offre d'accompagnement en ressources humaines réalisée par un consultant externe, référencé par AKTO.

Ces accompagnements en conseil de ressources humaines ont été facilités grâce au partenariat d'AKTO renouvelé en 2025 avec la Direction de la Cohésion sociale, du Travail, de l'Emploi et de la Population (DCSTEP) de la Préfecture de Saint-Pierre-et-Miquelon, assurant le financement d'un cabinet de conseil RH dédié afin d'accompagner les entreprises de l'archipel, via le financement de la mobilité des effectifs du cabinet. Le déplacement de la délégation d'AKTO a été l'occasion d'échanger avec la DCSTEP sur de futures solutions d'accompagnement RH.

Synthèse de l'action emploi-formation 2025

Afin de garantir un accès équitable à la formation et à un emploi durable dans tous les territoires, AKTO adapte son action aux besoins et aux freins rencontrés par les entreprises et les salariés Saint-Pierrais. Les priorités d'AKTO sur le territoire s'articulent ainsi autour de 3 axes :

1. Répondre aux besoins des entreprises et des salariés en matière de formation et de recrutement via l'alternance
2. Favoriser la mobilité ultramarine, européenne et internationale pour faciliter l'accès à la formation
3. Répondre aux besoins des bénéficiaires les plus fragiles, notamment par l'accompagnement social des alternants

Ainsi, en 2025 :

- 32 entreprises ont bénéficié d'actions de formation, dont 18 sont des TPE de moins de 11 salariés,
- 144 stagiaires ont suivi une formation (soit une augmentation de 19% par rapport à 2024),
- 14 ont bénéficié d'un financement de mobilité ultramarine pour rejoindre l'hexagone ou un autre territoire d'outre-mer afin d'effectuer leur formation,
- 31 organismes de formation ont été mobilisés pour des formations dispensées sur le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon, bénéficiant du financement de leur déplacement, le territoire ne présentant que 2 organismes de formations locaux
- 4 parcours en alternance ont pu être financés
- 3 apprentis ont bénéficié de l'accompagnement social (financement de coûts liés au logement ou au transport par exemple)

Par ailleurs, AKTO poursuit ses échanges avec la direction régionale de France Travail, afin de favoriser le développement des compétences des demandeurs d'emplois sur certains métiers.

Renforcer l'accompagnement des entreprises par la prolongation de l'Engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC)

Un diagnostic territorial des besoins en termes de formation, de qualification et d'emploi de Saint-Pierre-et-Miquelon, a été effectué dans le cadre d'un Engagement de Développement de l'Emploi et des Compétences (EDEC) Multisectoriel signé par les partenaires sociaux du territoire en 2023.

Cet EDEC qui se prolonge jusqu'en fin 2026, a également pour objectif la sécurisation des parcours professionnels des salariés via la prise en charge à 100 % des formations co-financées par l'Etat et AKTO. Les formations visées sont des formations certifiantes ou qualifiantes favorisant le maintien dans l'emploi. En 2025, 97 stagiaires en ont bénéficié (soit 30 de plus que l'année précédente) au sein de 18 entreprises.

“Nos échanges au sein du Conseil d'Orientation Paritaire et nos rencontres avec les entreprises et les partenaires institutionnels locaux nous ont permis d'approfondir les spécificités emploi-formation de Saint-Pierre-et-Miquelon et la façon dont nous pouvons encore renforcer notre action. Nous poursuivons ainsi notre mission de facilitateur d'accès à la formation des salariés et à l'emploi, en nous attachant aux réalités du terrain et notamment au déficit d'organismes de formation.”, déclare **Jamil Ait Idir, membre du Bureau d'AKTO, représentant du Président Jean Hédou**

*“Nous nous réjouissons d’avoir renouvelé notre agrément en tant qu’OPCO unique pour les 5 prochaines années car notre action s’inscrit dans la durée. Nous pouvons ainsi continuer à nous rapprocher des entreprises locales, notamment aux travers de nos conseillers dédiés, pour encore renforcer la pertinence de notre action en réponse aux besoins de la formation des salariés.”, ajoute **Laurent Barthélémy, Vice-président d’AKTO***

Contacts presse : akto@tbwa-corporate.com

Pierre-Yves Gallety – 06 42 98 71 47

Julia Djimet – 06 45 68 42 72

À propos d’AKTO :

AKTO est l’opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu’il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l’appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d’emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d’aujourd’hui et de demain. Sa position au cœur de l’écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l’ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l’hexagone et outre-mer), afin d’opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne plus de 430 000 entreprises, parmi lesquelles 90 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 148 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d’une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l’hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**